

16 JUL. 2024

N° DC 2024-02-07

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeLieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 juin à 10h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 13 juin 2024

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 62 Pouvoirs : 8
Votants : 70 (dont 8 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL); Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Pierre BARBARY (PONTGIBAUD); Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES); Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE); Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Davy BELLARD (NEUF EGLISE); Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES); Emmanuel BERTHOMIER (YOUX); Gilles BIGAY (EFFIAT); Grégory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Jérôme BOUYGES (BLOT L'EGLISE); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Marc CARRIAS (EFFIAT); Daniel CHARRAUX (TEILHET); Adrien CIBOIS (AYAT SUR SIOULE); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Guillaume CRISPYN (CHAMPS); Armelle DEMOULIN (SAURET BESSERVE); Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX); Dominique DINYTASZ (MENAT); Gaëtan DUBIEN (ARTONNE); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Mathieu FAVODON (SAINT HILAIRE LA CROIX); Laëtitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE); Claude GRENAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Marie Françoise HUBERT (JOZERAND); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Bernard JOUHENDON (VIRLET); Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE); Pascal LABBE (SAINT AGOULIN); Paul LASSET (SAINT MYON); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jean Claude LEDUC (DURMIGNAT); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Jean Claude LEMOINE (SAINT MYON); Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ); Gérard MASSON (NEUF EGLISE); Sabine MICHEL (LAPEYROUSE); Karina MONNET (ARTONNE); Josette MOULY (SERVANT); Etienne ONZON (COMBRONDE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Chantal PIEUCHOT MONNET (SAINT PARDOUX); Jean François PORTE (MONTCEL); Jean Luc PORTE (JOZERAND); Jean Paul POUZADOUX (COMBRONDE); Dominique POUZOL (SAINT PARDOUX); Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Marcel RAYNAUD (ESPINASSE); Daniel REYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE); Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE); Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Fabien ROUX (MARCILLAT); Odile SOULIER (SAINT GERVAID D'Auvergne); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

Absents ayant donné procuration :

Marc BEAUSOLEIL (SAINT ELOY LES MINES) ayant donné pouvoir à Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES)
Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ayant donné pouvoir à Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT)
Jean-Pierre GELINAT (VIRLET) ayant donné pouvoir à Gregory BONNET (MONTCEL)
Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ayant donné pouvoir à Claude GRENAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS)
Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ayant donné pouvoir à Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS)
Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ayant donné pouvoir à Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE)
Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS) ayant donné pouvoir à Marc CARRIAS (EFFIAT)
Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER) ayant donné pouvoir à Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT)

Madame Laëtitia GARDARIN a été élue secrétaire de séance.

**Objet : DELEGATION AU PRESIDENT
POUR LE RECRUTEMENT DE CDD OU PAR INTERIM**

Par délibération en date du 25 juin 2022, le Comité Syndical a approuvé la délégation suivante au Président du Syndicat de Sioule et Morge :

« Concernant les ressources humaines, constater les besoins et déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et leur profil pour les emplois en CDD et les remplacements, créer des postes en CDD ou recruter par intérim pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents en CDI ».

Il est rappelé que tous les salariés du Syndicat de Sioule et Morge (excepté la Directrice) doivent être de droit privé. Or pour les contrats de droit privé, le Service de Gestion Comptable de Riom a indiqué qu'il était obligatoire d'autoriser le Président à **recruter** (et non pas à créer des postes comme cela est le cas pour les emplois de droit public).

Il est donc proposé au Comité Syndical de modifier le contenu de cette délégation de la façon suivante :

« Concernant les ressources humaines, constater les besoins et déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et leur profil pour les emplois en CDD et les remplacements, recruter sur des postes en CDD ou par intérim pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents en CDI ».

Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 13 juin 2024.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE de modifier le contenu de la délégation au Président concernant le recrutement de CDD ou par intérim, comme proposé ci-dessus.**



Fait et délibéré à Saint Pardoux,
le 22 juin 2024

Le Président,
Luc CAILLOUX